

MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE
DE LA COMPTABILITE

و ز ا رة المساليسة -----المديريسة العامة للمحاسبة

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'EXECUTION COMPTABLE DES BUDGETS.

CIRCULAIRE N° 03 DU 13/06/2009

OBJET: Gestion financière et comptable des Etablissements Publics à Caractère

Administratif.

REFER: Instruction n°03 du 16 Janvier 2000

Les dispositions de l'instruction visée en référence font obligation aux agents comptables nommés ou agrées auprès des établissements publics à caractère administratif de transmettre périodiquement aux trésoriers de rattachement pour suivi et exploitation, une situation détaillée les données précises de leurs écritures.

Ce même texte qualifie <u>de faute grave</u> le non respect des dispositions qui précèdent.

Or, ces dispositions semblent avoir été perdues de vue par certains comptables qui continuent à ne pas transmettre le document dont il s'agit ou l'adressent avec beaucoup de retard.

Cette situation n'a pas manqué d'engendrer des difficultés quant à l'élaboration par l'administration centrale des synthèses financières et comptables des établissements publics à caractère administratif.

Aussi, afin de remédier à cette situation anormale, il est instamment rappelé aux agents comptables des établissements publics à caractère administratif que tout manquement à la réglementation en vigueur en la matière sera sérieusement sanctionné et entrainera automatiquement la décharge de leurs fonctions.

Messieurs les directeurs régionaux du tresor, trésorier principal et trésoriers de wilaya sont instruits à l'effet de veiller personnellement à l'application stricte de l'instruction n°03 du 16 Janvier 2000.

J'attache du prix à une application rigoureuse des dispositions de la présente circulaire.

LE DIRECTEUR DE LA REGLEMENTATION ET DE L'EXECUTION COMPTABLE DES BUGETS

Signé: M. K. LAKHDARI

DESTINATAIRE:

Pour exécution :

Directions Régionales du Trésor; Trésorerie Principale (et notification aux agents comptables des EPA); Trésoriers de Wilaya (et notification aux agents comptables des EPA).

Pour information:

Cour des Comptes ; Inspection Générale des Finances ; Inspection des Services Comptables ; Agence Comptable Centrale du Trésor ; Trésorerie Centrale.